

PRÉPOSÉ(E) AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS

Remplacement dans les écoles

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) cherche à pourvoir des remplacements de préposé(e) aux élèves handicapés dans les écoles du territoire, pour l'année scolaire en cours ainsi que pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Souhaitez-vous donner un sens à votre travail au quotidien et faire une différence dans la vie scolaire et sociale des élèves? Au CSSDGS, tous les employé(e)s y contribuent, chacun(e) à sa façon. Voici ce que vous attend dans le milieu scolaire :

VOTRE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Une organisation qui a pour mission la réussite scolaire et sociale de près de 31 995 élèves, dans un réseau de 55 établissements. [Découvrez le CSSDGS dès aujourd'hui!](#)

VOS CONDITIONS D'EMPLOI

- Horaire flexible : aménager l'horaire qui vous convient selon vos disponibilités;
- Salaire : de 25,08 à 26,75 \$ de l'heure, selon les qualifications et l'expérience et en conformité avec la convention collective en vigueur.

VOTRE MISSION

Aider l'élève handicapé dans sa participation aux activités reliées à sa scolarisation. L'assister dans ses déplacements, voir à son bien-être, à son hygiène et à sa sécurité conformément aux instructions reçues dans le cadre d'un plan d'intervention. Pour en savoir plus sur la description de tâches détaillée, consulter [le plan de classification](#).

VOTRE APPORT AU QUOTIDIEN

- Aider l'élève dans ses déplacements, lors des collations et de repas et au niveau de l'hygiène;
- Voir à sa sécurité à partir du débarquement et jusqu'à l'embarquement à bord des véhicules de transport;
- Soutenir le personnel enseignant en l'aidant à communiquer les notions de base concernant la propreté, la façon de se s'habiller, de boire et de manger. Aider l'élève à utiliser ou manipuler pour lui le matériel ou les objets nécessaires à la préparation et au déroulement d'activités pédagogiques et étudiantes;
- Noter des observations concernant les besoins et les comportements de l'élève et, au besoin, en informer les personnes concernées;
- Surveiller les élèves lors de la récréation, de la période de dîner, de la sieste, des temps de loisirs et les accompagner à la piscine. Assurer la compréhension et le respect des consignes de l'école;
- Prendre les moyens nécessaires pouvant favoriser le retour au calme des élèves lors de crise en s'assurant de sa propre sécurité et celle des autres.

PRÉPOSÉ(E) AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS

Remplacement dans les écoles

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

VOS QUALIFICATIONS

- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou son équivalent OU;
- Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en Assistance à la personne en établissement de santé et à domicile OU;
- Être titulaire d'une attestation d'études professionnelles (AEP) en Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux.

VOTRE PROFIL

- Aptitudes pour la relation d'aide et le conseil;
- Dynamisme et compétences d'animation de groupes;
- Esprit d'équipe et de coopération;
- Facilité sur le plan des relations interpersonnelles et sens de la communication;
- Habilités de rédaction et excellente maîtrise du français oral et écrit.

POSTULE DÈS MAINTENANT

Le défi vous intéresse? Vous pouvez soumettre votre candidature en ligne, en cliquant [ici](#).

Référence de concours : S-2526-052

Le CSSDGS remercie tous les candidats et les candidates de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues.

Le CSSDGS est engagé dans un [programme d'accès à l'égalité en emploi](#) et invite les femmes, les minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Le CSSDGS est assujéti à la [Loi sur la laïcité de l'État](#) ainsi qu'aux dispositions amenées par l'adoption du projet de loi 94 depuis le 30 octobre 2025. Cette loi vise notamment à élargir l'interdiction du port de signes religieux à l'ensemble du personnel travaillant ou étant appelé à se présenter auprès des élèves. Cette dernière stipule que tous les membres du personnel doivent exercer leurs fonctions à visage découvert, s'abstenir de porter tout signe religieux et utiliser exclusivement le français dans le cadre de leurs fonctions.